



# COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL n°24

---

**Bureau Exécutif :** Jeudi 03 Janvier 2019

---

**Présidence :** M. Karim ABED

---

**Présents :** MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD et Jérôme CASCALES

---

**Assistent :** Marie-Lise DI RUSSO, MM. Maxime APRUZZESE (CTRA),  
Fabrice POREE, Pierre ALCOVERRO, Jean-François SOTO,  
Jean-Michel DERMARDIROSIAN, David MEZOUAR, Julien  
NILLES et Mohamed TAA

---

**Excusés :** MM. Olivier GONCALVES et Nicolas PEZZOLI

---

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

**Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DES PV DE CRA**

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 18.12 (PV 23) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED et le Président Délégué Denis SOTO remercient l'ensemble des membres de la CRA qui ont pu se déplacer pour cette réunion marquant les 6 premiers mois de cette nouvelle commission depuis le début de cette saison 2018/2019. Ils profitent de cet instant pour leur souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

Ainsi chaque intervenant au titre du pôle désignations, du pôle observations, du pôle formation, du suivi des dossiers en discipline et du pôle administratif pourra faire ressortir les parties positives et les points à améliorer dans son fonctionnement.

La CRA remercie les Arbitres BOUREAU Cyril, SPADAFORA Christopher, NILLES Julien, la Directrice Florence DEBERSY, le CTR Michel BERBECHE, les Présidents des CDA des ALPES, de la CÔTE D'AZUR et du VAR et la CFA/DTA pour la réception de leurs vœux.

La CRA tient à faire part de ses plus sincères condoléances à M. Éric BORGHINI, Président de la Ligue MEDITERRANEE de FOOTBALL ainsi qu'à toute sa famille, suite au décès de sa maman.

La CRA présente ses plus sincères condoléances à M. Julien BARLOZZI suite au décès d'une personne de sa famille.

La CRA a fait parvenir à tous les Arbitres, Observateurs et Membres des instances et des commissions de la Ligue et des Districts et aux membres du personnel de la Ligue, ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2019.

La CRA souhaite un prompt rétablissement à tous les Arbitres de Ligue actuellement en situation de blessure en espérant les revoir rapidement sur la liste des désignations.

La CRA ayant appris l'hospitalisation de René MOLINA, ancien Président de CRA, lui souhaite une bonne convalescence afin qu'il retrouve rapidement son activité de retraité.

\*\*\*\*\*

## POINTS ABORDES

### **SUIVI COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE :**

Jean-François SOTO, représentant la CRA à la CRD, a fait le constat sur la difficulté de lecture des rapports du fait d'une rédaction soit non lisible soit incompréhensible dans le texte et entrant trop souvent dans le détail sans aller à l'essentiel, à savoir uniquement les seuls faits.

Il a noté également certains dysfonctionnements entre les éléments saisis sur la FMI et l'absence, dans certains rapports d'arbitrage, de précisions complémentaires sur les circonstances et les conséquences d'exclusions de joueurs.

Exemple = exclusion pour faute grossière d'un joueur X et le joueur Y, victime de cette faute, est porté blessé et remplacé sur la FMI.

La sanction disciplinaire est différente si le joueur blessé est sorti sur blessure ou a repris le match.

Il est vrai que le rapport d'arbitrage dématérialisé doit éviter ces oublis pour les joueurs concernés dans les rapports si la saisie de la FMI a été effectuée correctement et contrôlée par les officiels du match et les dirigeants des deux équipes.

Peu de remarque lors du passage en commission, il convient aux arbitres de rester sur les points se rattachant à leurs rapports.

Le point suivant abordé est lié à la situation actuelle où, pour toute exclusion de joueurs, la rédaction d'un rapport lié aux exclusions de joueurs est obligatoire pour les 3 Arbitres ayant officié au cours du match.

Après avoir effectué un tour de table, un avis est émis afin de ne faire rédiger le ou les rapports que par les officiels ayant constaté les faits.

La CRA se rapprochera des services administratifs de la Ligue afin de pouvoir, si cela est possible, limiter la rédaction de ces rapports d'arbitrage tels qu'indiqué ci-dessus.

### **POLE OBSERVATIONS :**

Denis SOTO a fait le bilan de la lecture des rapports envoyés par tous les observateurs faisant ressortir une forte cohérence entre les commentaires des « constat-conseils » et les grilles de notation allant de points forts à manquements significatifs. Seulement pour 4 ou 5 cas, il a dû faire appel à l'observateur pour obtenir des précisions complémentaires.

Il rappelle que tout observateur doit synthétiser les points forts et axes de progrès en bas de rapport et donner également son appréciation générale sur la prestation de l'Arbitre observé lui permettant ainsi d'avoir une lecture plus rapide.

Par contre, certains observateurs ayant des commentaires trop succincts sur les rubriques des différentes compétences, sont invités à développer leurs arguments.

La CRA fera parvenir aux observateurs un mémo afin d'être plus performants dans la rédaction.

Jérôme CASCALES, responsable des observations, signale que 2/3 des observations ont été effectuées à ce jour sur l'ensemble des Arbitres. En fonction des indisponibilités et des Arbitres nouvellement arrivés en Ligue MEDITERRANEE, la remise à niveau en nombre d'observations identique devrait se régulariser très rapidement.

Pierre ALCOVERO, chargé au sein de la CRA du contrôle des feuilles de frais des observateurs, fait état que certaines fiches arrivent tardivement, ne facilitant pas ainsi un suivi par semaine et retardant l'enregistrement comptable et par voie de conséquence le paiement mensuel.

La nouvelle procédure présentée devrait permettre, en supprimant l'envoi systématique de ces fiches par les observateurs, de les valider à partir de l'approbation de l'observation effectuée par le responsable du pôle Observations et de les imprimer directement à la Ligue. Cela permet d'éviter ainsi un envoi de fichier, la validation par le Président de la CRA restant obligatoire.

#### **POLE DESIGNATIONS :**

Fabrice POREE informe la CRA que les procédures mises en place pour les désignations des séniors et des jeunes allant d'un délai de 15 jours pour les pré-désignations à la transmission des fichiers au service de la ligue pour la règle de désignation de 10 jours avant la rencontre, ont été respectées.

Cela a permis notamment au niveau des jeunes de pouvoir réaliser 85% des observations.

Ce système de base de désignations sera maintenu jusqu'à la fin de la présente saison.

Karim ABED informe la CRA qu'une réflexion est menée avec la Direction de la Ligue sur la mise en place d'une procédure automatique de désignations afin de réduire le temps passé par les personnes chargées de les effectuer.

Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN confirme le gain de temps avec cette procédure utilisée par la CDA du District de PROVENCE depuis plusieurs saisons.

Dans un premier temps, il est décidé de cibler uniquement les désignations des Jeunes Arbitres.

Un groupe de travail sera constitué avec les 2 responsables de désignations et 2 membres du personnel administratif afin de définir le paramétrage à mettre en place.

Noël RIFFAUD précise que la mise en place de la règle des frais de déplacement minimum lors des désignations de matchs de jeunes le matin et la prise en compte de la distance totale sur les matchs séniors de l'après-midi, rencontre certaines difficultés d'application en cas de match le plus éloigné du domicile de l'Arbitre se trouve à être celui du matin.

Karim ABED propose après étude par des cas concrets que cette procédure soit annulée et remplacée par l'application d'une distance maximale de 60kms (aller/retour) soit 120 au total sur le match de jeunes du matin et la distance totale sur le match Séniors de l'après-midi.

#### **POLE ADMINISTRATIF ET DECISIONNEL :**

Karim ABED rappelle à tous les membres de CRA que seul le Bureau Exécutif de la CRA est amené à prendre des décisions en lien avec le règlement intérieur ou dans le cadre d'organisations ou de stages après proposition des responsables des différents pôles.

#### **POLE FORMATION :**

Maxime APRUZZESE CTRA fait un point sur les différentes formations théoriques mises en place depuis le début de la saison avec les différents responsables Nicolas PEZZOLI, David MEZOUAR, Julien NILLES ainsi que sur les stages s'étant déroulés depuis le stage de rentrée.

En l'absence du responsable du pôle Formation, Maxime APRUZZESE donne la liste du panel de candidats retenus pour les différents examens FFF de cette saison 2018/2019, en sachant que suivant les catégories, le nombre d'Arbitres retenus est supérieur au nombre de candidatures possibles pour la Ligue de MEDITERRANEE du fait de la prise en compte du ou des candidats actuels en pratique et d'éventuels remplaçants en cas d'impossibilité de se présenter.

Sont retenus les Arbitres suivants, par catégories :

- Candidat F4 : DARRAZ Foed – GONCALVES Andy – LERAY Bastien - LUNGERI Louis (si échec pratique)
- Candidat AAF3 : CORTES Kévin
- Candidat JAF : GIULIANO Lorenzo (si échec) – MERZOUG Bilel – REVERBERI Lucas – SEVA Emmanuel – TAIEB Hamda – TAULIER Florian
- Candidate Féminine FF2 : DAAS Camille – GIUIRAN Bianca
- Candidat FUTSAL FFU : ABBAD EL ANDALOUSSI Marouane – DARRAZ Fadil – LE TENNIER Samuel

Les Arbitres nommés seront informés de la mise en place des groupes de préparation aux examens.

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES

### **DE LA CFA/DTA :**

Mails en date du 02.01 relatif à l'envoi des vœux du Président de la CFA Eric BORGHINI et du Directeur Technique de l'Arbitrage Pascal GARIBIAN adressés à tous les Arbitres, Observateurs, Présidents de CRA et CDA et aux CTRA.

### **DE LA LIGUE :**

Mails en date des 20, 21, 27 et 28.12 relatifs aux PV N°22 de la CRSR, aux PV N° 20 et 21 de la CRD, aux PV N° 17 et 18 de la CRAS, du relevé des décisions de la CRADR et du PV N°5 de la CR du Statut des Educateurs et Entraîneurs.

Mail en date du 19.12 des services administratifs de la Ligue relatif à la procédure à respecter par les Arbitres et à leur diffuser en cas de non-versement des indemnités des officiels le jour du match. La CRA transmettra rapidement à tous les Arbitres le texte concerné.

Pris connaissance des reports de matchs suivants : en R1 SALON/MENTON prévu le 23.12 reporté ultérieurement et en R2, RAMATUELLE/GAP reporté du 13.01 au 27.01, informations transmises au pôle Désignations et officiels.

Mail en date du 20.12 du Secrétaire Général de la Ligue relatif aux règles d'utilisation des salles de réunions et cuisine ainsi que sur leur restitution.

### **DE LA LIGUE NOUVELLE AQUITAINE:**

Mails en date du 20.12 du service juridique relatif à l'envoi d'une décision de la CR du statut d'arbitrage de cette Ligue concernant la couverture du club AS PUYMOYEN suite à la mutation de l'Arbitre LAPOUGE Anthony et du club quitté ORAISON Sport.

### **DES CLUBS :**

A.S. CANNES : Mail en date du 02.01 relatif à la demande de désignations des Arbitres pour 2 matchs amicaux les 05.01 contre le RC GRASSE (N3/N2) et le 06.01 contre EFC FREJUS en U19R1.  
La CRA donne son accord.

RC GRASSE : Mail en date du 02.01 relatif à la demande de désignations des Arbitres pour un match amical le 05.01 contre LE CANNET ROCHEVILLE.  
La CRA donne son accord.

STADE VALLAURIS : Mail en date du 27.12 relatif à la copie d'un mail transmis au District de Côte D'Azur pour la candidature au titre d'Arbitre de District. FREJUS en U19R1.

CARNOUX FC : Mail en date du 19.12 relatif à l'envoi du dossier pour le rattachement d'un Arbitre ABDELALI Maou à leur club.

### **DES ARBITRES :**

Courrier :

- FETTOUHI-TANI Daniel : mail en date du 19.12 relatif au N° de portable figurant sur l'annuaire des Arbitres de Ligue. Lu et pris note, la modification a été effectuée pour la prochaine validation de ce document (les informations contenues dans le fichier constitutif de cet annuaire sont le reflet de la saisie initiale de chaque Arbitre).
- FALASCHI Dylan : mail en date du 28.12 relatif à son changement d'adresse en date du 12.01 sur Marseille. Lu et pris note pour modification, la CRA informe par mail les responsables du pôle désignations et observations CRA ainsi que la CDA du District de PROVENCE. Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA ou à la Ligue par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle.
- MEJRI Chakib : mail en date du 02.01 relatif à sa demande de ne plus être désigné sur des matchs hors département 06 dans le cadre du dispositif « covoiturage avec l'Arbitre Central et la limitation à 180 kms pour les Assistants ». Lu et pris note, la CRA met à jour le fichier correspondant transmis au responsable du pôle désignations pour mise en application.
- FAREL Dany : mail en date du 31.12 relatif à l'impossibilité de pouvoir consulter sur MyFFF, le rapport de l'observateur sur un match de début de saison. Lu pris note, suite contact avec responsable du pôle Observations, le rapport est transmis à l'Arbitre en retour.
- ABBAD EL ANDALOSSI Marouane : mail en date du 19.12 relatif à l'envoi de la fiche de frais d'arbitrage dans le cadre de la compétition FUTSAL en Sport Adapté. Lu et pris note transmis au service comptabilité.
- LARBI Saber : mail en date du 20.12 relatif à l'impossibilité professionnelle de pouvoir se libérer pour le stage des arbitres assistants du 05.01. Lu et pris note, il a, depuis cette date, été informé du report du stage au 26.01.
- REVERBERI Lucas : mail en date du 19.12 relatif à la perte de son écusson suite à une rafale de vent lors d'un match. Lu et pris note, la CRA l'informe de voir s'il peut passer à la Ligue pour en récupérer un neuf.

#### **Indisponibilités médicales :**

- FAREL Dany : mail en date du 28.12 relatif à la transmission du certificat médical de prolongation jusqu'au 31.01.
- MAREJNI Nabil : mail en date du 28.12 relatif à la transmission du certificat médical de prolongation jusqu'au 18.01.
- FABRE Arthur : mail en date du 02.01 relatif à l'envoi d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage jusqu'au 08.01 suite à une blessure à la cheville.
- LE TENNIER Samuel : mails en date du 31.12 et du 03.01 relatifs respectivement à l'information de la CRA sur son impossibilité de pouvoir assurer la désignation en FUTSAL du 05.01 suite à une opération et à la transmission du certificat médical d'inaptitude correspondant jusqu'au 18.01. Lu et pris note, la CRA a transmis cette double information au pôle désignations et rappelle qu'en cas d'une désignation enregistrée sur MyFFF pour une date donnée, il est impossible de saisir une indisponibilité. La procédure a été respectée.
- BENSALD Redouan : mail en date du 19.12 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF jusqu'au 06.01. Lu et pris note, la CRA le remercie de faire suivre le certificat médical de prolongation entre le 26.12 et 06.01.
- CHAKROUNI Khalid : mail en date du 21.12 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF jusqu'au 10.02. Lu et pris note, la CRA le remercie de faire suivre le certificat médical de prolongation entre le 26.12 et 10.02.
- CHAZAL Stéphanie : mail en date du 26.12 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF jusqu'au 13.01. Lu et pris note, la CRA la remercie de faire suivre le certificat médical de prolongation entre le 26.12 et 13.01.
- MONIOTTE Alban : mail en date du 26.12 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF jusqu'au 28.01 et à la transmission du certificat médical initial en date du 26.12. Lu et pris note de l'ensemble de ces indisponibilités, la CRA en informe le pôle désignations.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

#### **Indisponibilité autres :**

- EL MEDDAH Djelloul : mail en date du 29.12 relatif à l'information portant sur la saisie d'indisponibilités avec une plage horaire appropriée et à la présentation de ses excuses quant au désagrément occasionné.
- SAADI Fouzy : mail en date du 31.12 relatif à son indisponibilité en date du 26.01.
- TREMELLA Anthony : mail en date du 29.12 relatif à sa désignation en date du samedi 12.01 en U18F suite à sa mise en indisponibilité les samedis. (vérification effectuée sur fichier)

Lu et pris note, ces informations sont transmises au pôle désignations.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres : tout envoi de mail à la CRA ou à la Ligue par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS DE LA CRA – MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

### **ANNULATION DU STAGE FIXE EN DATE DU 05.01 ET CONVOCATION AU STAGE DE PERFECTIONNEMENT DES ARBITRES ASSISTANTS LE SAMEDI 26.01.2019.**

La CRA par mail transmis par le CTRA Maxime APRUZZESE, a informé tous les Arbitres Assistants convoqués sur la journée du 05.01 de l'annulation de ce stage pour des raisons imprévisibles et du report de ce stage en date du 26.01. Une convocation leur sera envoyée ultérieurement.

### **ANNUAIRE DES ARBITRES DE LIGUE SAISON 2018/2019**

La CRA rappelle à tous les Arbitres, qu'avec l'envoi du fichier par mail restituant la liste complète des Arbitres de Ligue pour la saison 2018/2019, était formulée la demande expresse à chacun des Arbitres de bien vouloir vérifier leurs données personnelles et de signaler par mail en retour toute anomalie éventuelle (certains ont déjà envoyé des demandes de modification, les informations contenues dans ce fichier sont le reflet de la saisie initiale de chaque Arbitre).

\*\*\*\*\*

## DECISIONS CRA

### **DECISION 36 – 03.01.2019 – Nouvelle Procédure frais de Déplacement Arbitres Match Dimanches Jeunes et Séniors**

La CRA annule la décision 12 prise en date du 05.10.2018 sur la prise en compte des kilomètres ou minimas sur les matchs de jeunes du matin et de séniors l'après-midi.

Ce dispositif mis en place se présente comme suit :

#### **→ Pour le match de Jeunes :**

- Application de la distance kilométrique Aller/retour entre le domicile de l'Arbitre et le lieu du match avec un **maximum possible bloqué à 120 kms.**
- Application du minimum de 35 € si la distance Aller/retour est inférieure à 86 kms.

#### **→ Pour le match de Séniors :**

- Application de la distance kilométrique Aller/retour normale
- Application du minimum de 35 € si la distance Aller/retour est inférieure à 86 kms.

La CRA transmet cette information à tous les Arbitres, **application à compter du 13.01.2019.**

### **DECISION 37 – 03.01.2019 – Frais d'Arbitrage U17 ou U19 en l'absence d'Arbitres du 2° match**

La CRA a décidé de faire figurer sur les fiches de frais des Arbitres, la notion de sur-place pour les officiels amenés à effectuer la prestation soit d'Assistant (s'il était central au premier match U17 de 11h00), soit de Central (si Assistant précédemment) dans le cadre du match U19 suivant à 13h00.

L'Arbitre devra cocher la case du sur-place pour la fiche de frais de ce match indemnisée à hauteur de 35 € auxquels se rajoutera le montant de l'indemnité de prestation d'Arbitrage du match.

La modification sera effectuée par la Direction Administrative de la Ligue et le nouveau document sera diffusé sur l'espace de MyFFF rubrique Documents.

**DECISION 38 – 03.01.2019 – Procédure à suivre en cas de non-paiement des indemnités d'Arbitrage aux officiels le jour du match**

La CRA, pour donner suite à une information de la Direction Administrative de la Ligue et selon les dispositions en lien avec la Commission Régionale des Activités Sportives dans le cadre du non-défraiement des Arbitres après le match, a décidé de rédiger la procédure suivante qui sera diffusée aux Arbitres, à savoir :  
« En cas de non-versement des indemnités des officiels le jour du match, il appartient aux Arbitres de le préciser dans leur rapport d'arbitrage saisi sur MyFFF et de transmettre leur feuilles de frais complétée et signée par mail à la Ligue à l'adresse-mail suivante :

**[SECRETARIAT@MEDITERRANEE.FFF.FR](mailto:SECRETARIAT@MEDITERRANEE.FFF.FR)**

Ces documents feront l'objet de l'ouverture d'un dossier par la Commission Régionale des Activités Sportives afin de connaître les raisons de non-défraiement.

En fonction des documents reçus des officiels, le montant correspondant aux indemnités dues sera réglé notamment aux Arbitres par prélèvement sur le compte du club concerné à la Ligue. »

**DECISION 39 – 03.12.2018 SUITE DECISION 29 – 04.12.2018 – SUITE DECISION 23 – 23.11.2018**

**Application pour non-respect du Délai de prévenance inférieur à 20 jours à tous les Arbitres ou non-renvoi des justificatifs ou non réponse à la demande suite à leur mise en indisponibilité**

La CRA, ayant laissé le temps nécessaire aux Arbitres, d'une part, de se familiariser avec le délai de prévenance mis en application depuis le début de la saison, et d'autre part, sur le temps de réponse laissé à chaque Arbitre concerné sur le mois de décembre quant à la demande des retours de justificatifs liés à leur mise en indisponibilité tardive validée jusqu'au 21.11, a décidé, dans le cadre de l'application intégrale de l'Article 55-2 du RI de la CRA, de déclencher également pour la période ouverte du 22.11 au 31.12, l'application immédiate de l'Art. 66 du RI de la CRA en rappel ci-dessous :

**ARTICLE 66 – RAPPEL DE L'ARTICLE 39 DU STATUT DE L'ARBITRAGE : MESURES ADMINISTRATIVES**

La CRA peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental, régional et / ou national. Dès lors, une mesure administrative pourra être prononcée à l'encontre d'un arbitre pour :

- Mauvaise interprétation du règlement, faute technique
- Faiblesse manifeste dans sa direction des acteurs en cours de match ou dans l'exercice de ses responsabilités autour du match
- Non-respect des obligations administratives découlant de sa fonction (telles que notamment : non-respect d'une désignation à un match)
- Non-respect art.18 du Statut de l'arbitrage,
- Non-respect du délai de renouvellement des dossiers Arbitres
- Déclaration d'indisponibilité tardive ou déconvocation tardive ayant pour conséquence de créer des difficultés dans l'organisation des désignations, etc.).

La CRA, dans le cadre du Bureau Exécutif réuni ce 03.01, a décidé d'appliquer la mesure administrative à tous les Arbitres non en règle avec ce délai de prévenance ou n'ayant pas répondu aux mails en date du 02 et 03.12.2018 pour les justificatifs correspondants.

Les indisponibilités tardives ont des répercussions importantes sur les désignations déjà validées ou en cours de validation car elles occasionnent aux personnes chargés du pôle désignations de revenir sur le travail effectué. Pour le changement d'un Arbitre qui n'a pas respecté ce délai de prévenance pour convenance personnelle ou en retard vis-à-vis de son planning professionnel, il faut en modifier 4 ou 5 voire plus.

La CRA rappelle que tous ses membres sont des bénévoles.

Motif des décisions CRA :

- Non-désignation = Arbitre non désigné sur 1 week-end
- Rappel devoir = Rappel aux devoirs de la fonction d'Arbitre

Sont concernés par ces non-désignations, les Arbitres suivants :

TABLEAU DE SUIVI DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019 POINT AU 03/01/2019								
DATE SAIS	NOM	PRENOM	DEBUT INDISP	FIN INDISPO	MOTIF	Jou	Hors délai	Décision
24/11/2018	FABIANO	LUCAS	09/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	15	Hors délai	Non désignation
26/11/2018	BEN AMOR	TAREK	15/12/2018	15/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	19	Hors délai	rappel devoir
26/11/2018	DAHAS	SMAIN	15/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	19	Hors délai	rappel devoir
27/11/2018	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	08/12/2018	08/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	11	Hors délai	Non désignation
29/11/2018	D'ANTONIO	LIONEL	14/12/2018	30/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	15	Hors délai	Non désignation
29/11/2018	CAMPO	JULIEN	15/12/2018	24/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	16	Hors délai	rappel devoir
30/11/2018	MOUDERY	PHILIPPE	02/12/2018	02/12/2018	PERSO - 8H-12H	2	Hors délai	Non désignation
02/12/2018	GONCALVES	JORDAN	21/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	19	Hors délai	rappel devoir
02/12/2018	GONCALVES	ANDY	21/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	19	Hors délai	rappel devoir
12/12/2018	TAULIER	FLORIAN	23/12/2018	23/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	11	Hors délai	Non désignation
13/12/2018	SPADAFORA	CHRISTOPHER	29/12/2018	04/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	16	Hors délai	rappel devoir
18/12/2018	BOUASLA	YASSINE	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	18	Hors délai	rappel devoir
26/12/2018	CHAHBI	HICHAM	12/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	17	Hors délai	rappel devoir
31/12/2018	ABDELGHEFFAR	AMAR	19/01/2019	21/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	19	Hors délai	rappel devoir
31/12/2018	BOULINGUEZ	ROMAIN	05/01/2019	05/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	5	Hors délai	Non désignation
01/01/2019	RODRIGUES DA SILVA	DANIEL	06/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	5	Hors délai	Non désignation

TABLEAU DE SUIVI DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019 POINT AU 03/01/2019								
DATE SAIS	NOM	PRENOM	DEBUT INDISP	FIN INDISPO	MOTIF	Jou	Hors délai	Décision
24/11/2018	FABIANO	LUCAS	09/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	15	Hors délai	Non désignation
26/11/2018	BEN AMOR	TAREK	15/12/2018	15/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	19	Hors délai	rappel devoir
26/11/2018	DAHAS	SMAIN	15/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	19	Hors délai	rappel devoir
27/11/2018	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	08/12/2018	08/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	11	Hors délai	Non désignation
29/11/2018	D'ANTONIO	LIONEL	14/12/2018	30/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE	15	Hors délai	Non désignation
29/11/2018	CAMPO	JULIEN	15/12/2018	24/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	16	Hors délai	rappel devoir
30/11/2018	MOUDERY	PHILIPPE	02/12/2018	02/12/2018	PERSO - 8H-12H	2	Hors délai	Non désignation
02/12/2018	GONCALVES	JORDAN	21/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	19	Hors délai	rappel devoir
02/12/2018	GONCALVES	ANDY	21/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	19	Hors délai	rappel devoir
12/12/2018	TAULIER	FLORIAN	23/12/2018	23/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE	11	Hors délai	Non désignation
13/12/2018	SPADAFORA	CHRISTOPHER	29/12/2018	04/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	16	Hors délai	rappel devoir
18/12/2018	BOUASLA	YASSINE	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	18	Hors délai	rappel devoir
26/12/2018	CHAHBI	HICHAM	12/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	17	Hors délai	rappel devoir
31/12/2018	ABDELGHEFFAR	AMAR	19/01/2019	21/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	19	Hors délai	rappel devoir
31/12/2018	BOULINGUEZ	ROMAIN	05/01/2019	05/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	5	Hors délai	Non désignation
01/01/2019	RODRIGUES DA SILVA	DANIEL	06/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	5	Hors délai	Non désignation

\*\*\*\*\*

## POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 03.01.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019
- MILLET Valentin : jusqu'au 31.01.2019
- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 28.02.2019
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 31.01.2019
- MAREJNI Nabil : jusqu'au 15.01.2019
- FAREL Dany : jusqu'au 31.01.2019
- YOUSSEF Walid : jusqu'au 19.01.2019
- BARHOUMI Bilel : jusqu'au 22.01.2019
- CHAZAL Stéphanie : jusqu'au 13.01.2019
- MAZOUNI Madjid : jusqu'au 08.01.2019
- LUNGERI Louis : jusqu'au 07.01.2019
- BENSALD Rédouan : jusqu'au 06.01
- LABIDI Ousséma : jusqu'au 15.01.2019
- LE TENNIER Samuel : jusqu'au 18.01.2019
- MONIOTTE Alban : jusqu'au 28.01

\*\*\*\*\*

## POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A PARTIR DU 03.01.2019

TABLEAU DE SUIVI DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019					
DATE SAIS	NOM	PRENOM	DEBUT INDISPI	FIN INDISPO	MOTIF
29/12/2018	ABDANE	OSSAMA	19/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
11/12/2018	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	19/01/2019	20/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
24/12/2018	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	27/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE JUSQU'À 13 H 00
24/12/2018	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	06/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE JUSQU'À 13 H 00
31/12/2018	ABDELGHEFFAR	AMAR	19/01/2019	21/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
18/12/2018	ALEXANDRE	JORDAN	26/01/2019	26/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
26/12/2018	AMMAR	MOEZ	13/01/2019	13/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE JUSQU'À 13 H 00
03/12/2018	BARHOUMI	BILEL	03/12/2018	22/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
16/12/2018	BARLOZZI	JULIEN	06/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
29/12/2018	BARLOZZI	JULIEN	12/01/2019	12/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
03/01/2019	BARLOZZI	JULIEN	27/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
21/12/2018	BAYARD	PHILIPPE	13/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE JUSQU'A 13 H 00
03/01/2019	BAYARD	PHILIPPE	27/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
03/01/2019	BELCADI	JULES	16/01/2019	30/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
11/12/2018	BEN NACEUR	RIADH	05/01/2019	07/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
19/12/2018	BENSAID	REDOUAN	19/12/2018	06/01/2019	RAISON MEDICALE
29/12/2018	BENSAID	REDOUAN	19/01/2019	19/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	BERTRAND	VINCENT	19/01/2019	20/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
10/12/2018	BERTRAND	VINCENT	13/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	BERTRAND	VINCENT	06/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
10/10/2018	BLIN	LORIS	19/12/2018	05/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/10/2018	BLIN	LORIS	26/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
13/10/2018	BLIN	LORIS	18/01/2019	20/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
18/12/2018	BOUASLA	YASSINE	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	BOUCHAALA	KADOUR	29/12/2018	11/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
31/12/2018	BOULINGUEZ	ROMAIN	05/01/2019	05/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
29/12/2018	BOUREAU	PATRICE	25/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
29/12/2018	BOUREAU	PATRICE	10/01/2019	17/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
27/10/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	05/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
23/12/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	19/01/2019	20/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
03/01/2019	BOUZAHER	CHAFIK	26/01/2019	28/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
11/12/2018	BOUZALMAT	ABDELKARIM	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
07/12/2018	BUTTEGEG	THIERRY	05/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
18/12/2018	BUTTEGEG	THIERRY	18/12/2018	31/01/2019	RAISON PERSONNELLE EPOUSE
26/12/2018	CHAHBI	HICHAM	26/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/12/2018	CHAHBI	HICHAM	12/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
14/12/2018	CHAZAL	STEPHANIE	14/12/2018	06/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
26/12/2018	CHAZAL	STEPHANIE	07/01/2019	13/01/2019	RAISON MEDICALE
02/01/2019	CHNIBA	KAMEL	26/01/2019	26/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
21/12/2018	COTY	BERNARD	19/01/2019	26/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/11/2018	DEBRAY	ALEXANDRE	22/12/2018	07/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
29/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	13/01/2019	13/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
30/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	19/01/2019	19/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
30/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	27/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
08/12/2018	DJIANE	JULLIEN	11/01/2019	11/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE VENDREDI
08/12/2018	DJIANE	JULLIEN	25/01/2019	25/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE VENDREDI
28/12/2018	DJIANE	JULLIEN	26/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
15/12/2018	DOUAY	KEVIN	05/01/2019	05/01/2019	STAGE LIGUE AA
28/12/2018	DOUAY	KEVIN	19/01/2019	19/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
30/12/2018	DOUAY	KEVIN	26/01/2019	26/01/2019	STAGE AA
29/12/2018	EL MEDDAH	DJELLOUL	13/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE DE 14H A 16H
28/12/2018	FAREL	DANY	01/01/2019	31/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/12/2018	GARBI TARCHOUNA	AKRAM	19/01/2019	20/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
09/11/2018	GASMI	CYRIL	09/11/2018	14/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
27/12/2018	GHZAL	CHOUKRY	14/01/2019	20/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
04/12/2018	GRUT	ANTOINE	28/12/2018	14/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
20/11/2018	JURADO	ALEXANDRE	22/12/2018	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
17/12/2018	JURADO	ALEXANDRE	13/01/2019	13/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
06/12/2018	LABIDI	OUSSEMA	06/12/2018	15/01/2019	RAISON MEDICALE
04/12/2018	LE CORRE	JULUAN	05/12/2018	31/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
31/12/2018	LE TENNIER	SAMUEL	30/12/2018	18/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
13/12/2018	LEPORATI	LORIS	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	LUNGERI	LOUIS	10/12/2018	07/01/2019	RAISON MEDICALE
15/12/2018	MARESNi	NABIL	05/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
15/12/2018	MARESNi	NABIL	26/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/12/2018	MARESNi	Nabil	27/12/2018	15/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
26/12/2018	MARIANCZUK	SABRINA	26/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
12/12/2018	MAZOUNI	MADJID	12/12/2018	08/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
08/12/2018	MEBAREK	MOHAMED	05/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
12/12/2018	MERZOUG	ABDELKARIM	05/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE ALTER
19/10/2018	MONIOTTE	ALBAN	25/01/2019	28/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/10/2018	MONIOTTE	ALBAN	13/01/2019	18/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
26/12/2018	MONIOTTE	ALBAN	27/12/2018	28/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/12/2018	MOUDERY	PHILIPPE	13/01/2019	13/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
14/12/2018	PERCEPUSSE	MAEVA	04/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
01/01/2019	RODRIGUES DA SILVA	DANIEL	06/01/2019	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/11/2018	ROMERO	ANTONIO	10/01/2019	14/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
09/12/2018	SAADI	FOUZI	03/01/2019	12/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
31/12/2018	SAADI	FOUZI	26/01/2019	26/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/11/2018	SASSI	JULIEN	24/12/2018	15/01/2019	RAISON FAMILIALE MATERNITE
07/12/2018	SASSI	JULIEN	24/12/2018	18/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
30/11/2018	STRAMACCONI	CLAUDE	21/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
27/12/2018	TORREGROSSA	STEVEN	25/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
16/12/2018	TREMELLA	ANTHONY	13/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/11/2018	YOUSSEF	WALID	19/11/2018	19/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU

\*\*\*\*\*

## **RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019**

- Le stage des Arbitres Assistants se déroulera le samedi 26.01.2019.
- Rencontres prochaines de la CRA et CTRA avec chaque CDA en Janvier 2019 : District du VAR le 07.01 – District de COTE D’AZUR le 23.01 – District GRAND VAUCLUSE le 29.01 – District de PROVENCE le 30.01 – District des ALPES le 24.01
- Dates des prochaines réunions de CRA : 08.01.2019 – 17.01.209 – 23.01.2019

\*\*\*\*\*

L’ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d’avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 19h00 et prononce la fin de séance à 24h00.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion le  
Mardi 08 Janvier 2019 (Bureau Exécutif)**

\*\*\*\*\*

**Président  
Karim ABED**

**Secrétaire  
Noël RIFFAUD**